

# LABEL ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS



CAMPAGNE 2023

## PV DES DÉLIBÉRATIONS DU JURY ACADÉMIQUE

Le jury académique du Label Égalité filles-garçons, composé de la référente académique EFG et des référentes et référents EFG des DSDEN concernées, s'est réuni le 3 mars 2022 (en distanciel).

Il a examiné les 23 candidatures au label EFG qui lui sont parvenues.

### A/ LE PALMARÈS

Au regard des critères de sélection affichés dans le carnet de bord du Label EFG, le jury a décidé de distinguer les projets suivants :

- ✓ Dans le **niveau 1** : 17 établissements
- ✓ Dans le **niveau 2** : 2 établissements
- ✓ Dans le **niveau 3** : 1 candidature est transmise au niveau national (dossier validé)

**Au total, 20 établissements sont labellisés.**

### B/ REMARQUES SUR LE PLAN QUANTITATIF

La clé de répartition :

#### ✓ Géographique

|            | Dordogne | Gironde | Landes | Lot-et-Garonne | Pyrénées-Atlantiques |
|------------|----------|---------|--------|----------------|----------------------|
| Candidats  | 4        | 18      | 0      | 0              | 1                    |
| Labellisés | 3        | 16      | 0      | 0              | 1                    |

#### ✓ De types d'établissements

Cette première édition a mobilisé 14 collèges et 8 lycées – Nota : une école élémentaire de Dordogne, partie prenante du projet européen GATE (sur l'égalité des genres dès le primaire), a été exceptionnellement labellisée.

✓ **De secteur** : 20 établissements publics et 3 établissements privés.

✓ **La cartographie des EPLE labellisés** est disponible [ici \(carte interactive\)](#)

## C/ REMARQUES QUALITATIVES

### Les membres du jury souhaitent communiquer les éléments suivants :

- 1/ Le jury est positivement impressionné par la mobilisation des personnels sur la thématique de l'EFG. Il note avec intérêt la constitution de binômes de référents et référentes (16 binômes, dont 6 mixtes, sur 23 candidatures), souvent membres du CESCE, parfois des instances élèves (CVC, CVL). Il constate que la reconnaissance de l'engagement des personnels se traduit assez souvent par l'attribution d'une (ou plusieurs) IMP : il encourage la mise en place de ces dispositions.
- 2/ En général, les candidatures étaient de bonne tenue, et relativement conformes aux attendus (à la fois, du point de vue des critères nationaux de labellisation et de la démarche guidée via le Carnet de bord), ce qui, s'agissant d'une première campagne, est une source de satisfaction.
- 3/ Dans certains cas, les dossiers étaient parfois peu étayés (par manque de temps, le plus souvent). Le jury a également pu constater des problèmes de méthode, et notamment une forme de confusion entre les termes de la démarche (l'autodiagnostic, les objectifs, les moyens d'y parvenir, les projets), parfois entre les principes, les leviers d'action ou les projets. Le jury invite à discriminer ces différents champs et à clarifier la démarche.

À ce titre, la méthode privilégiée dans le Carnet de bord repose sur l'observation empirique de ce qui fonctionne sur le terrain. En clair, cette démarche est étroitement articulée aux pratiques les plus efficaces en matière de politique éducative en faveur de l'EFG.

Elle prévoit une phase préliminaire d'**autodiagnostic**. Cette étape est primordiale, car elle engage la collégialité et permet d'identifier les situations problématiques, et donc des besoins. Un outil permet de le guider de façon fine : il s'agit du Vade mecum [Agir pour réaliser l'égalité](#). À travers cette étape, il s'agit d'établir et de partager des constats. Et, en regard, de dégager des objectifs éducatifs, qui sont par suite traduits sous la forme de quelques indicateurs d'amélioration (3 indicateurs, par exemple). Cette étape détermine la **feuille de route** qui s'exprime notamment en termes d'objets de **formation** (voir l'offre au PAF, sous le Label EFG), mais aussi de moyens de parvenir aux objectifs (la coéducation avec les familles, la mobilisation des jeunes, etc.) et de projets (les projets EAC, ici, sont à privilégier).

- 4/ Le jury rappelle l'importance qu'il y a à coéduquer avec les familles sur ce sujet particulièrement sensible : la coéducation est la clé de voûte de la réussite de notre politique éducative. Ici, notons que la coéducation ne saurait se limiter à une lettre transmise aux familles. Il s'agit véritablement de trouver les moyens d'entrer en dialogue avec les familles des enfants qui nous sont confiés : en plus des instances où les parents sont représentés, on peut imaginer d'organiser un café des parents, une roue des métiers au cours de laquelle ils peuvent témoigner de leur expérience professionnelle, une soirée-débat, un spectacle suivi d'un temps de convivialité, une soirée de restitution des ateliers, etc. Ces moments sont autant d'occasions privilégiées où l'on peut amorcer un échange de la façon la plus ouverte et la plus respectueuse possible.
- 5/ La mobilisation des jeunes est en général réussie : les élus sont mobilisés, des clubs se constituent parfois autour d'un projet rédactionnel (une gazette, un webzine) ou d'une manifestation (les célébrations du 8 mars, du 17 mai, du 25 novembre, etc.), d'un projet de création artistique.
- 6/ En revanche, la question de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) doit être mieux pensée, surtout s'agissant d'un exercice appliqué à l'EFG.

Rappelons d'une part, les 3 piliers de l'EAC : la rencontre directe et sensible avec les œuvres, la pratique artistique, l'acquisition de connaissances. La pratique, en particulier, surtout lorsqu'elle est accompagnée par des artistes sensibilisés à ces questions (i.e. formés à l'EFG et conscients des enjeux), est un moment sensible qui permet d'éprouver des affects, de défiger des croyances et donc des représentations parfois très ancrées, d'investir des possibles et de les manifester devant un public dès lors qu'il y a restitution. Ce moment de restitution est un ultérieur moment de « défigement » des représentations, voire de « purgation » des affects (Aristote parle de *catharsis*, terme issu de la médecine). L'EAC est donc un vecteur potentiellement très efficace dès lors qu'on s'en saisit avec compétence. À ce sujet, voir l'offre de formation : Apprendre/désapprendre mon genre à travers l'EAC. Ou : à travers la littérature. Le projet *Bougeons. L'EFG à travers les arts et la culture* constitue une mine d'idées ([voir le catalogue](#)). Enfin, rappelons que le pass culture collectif est mobilisable pour organiser l'intervention d'artistes sensibilisés à l'EFG.

- 7/ Le jury vérifie que les objectifs éducatifs et les pratiques RH sont alignées. A titre d'exemple, un EPLE candidat au niv. 1 qui ne régulerait pas avec soin des problématiques RH (de sexisme et/ou LGBTphobies) observées en son sein verrait sa candidature refusée. Il s'agit pour le jury de mettre de la cohérence dans ses gestes professionnels.

## D/ REMARQUES DIVERSES :

- 1/ La multiplication des labels ne nous a pas échappé (E3D, EFG, Edusanté). Ces différentes démarches ne sont pas concurrentes : elles sont convergentes. Elles s'inscrivent toutes dans le cadre des dossiers portés par les CESCE et, pour l'échelon académique, le CAESCE, conformément à sa feuille de route ([voir la Feuille de route du CAESC](#)).  
À travers des entrées différentes, bien souvent articulées, il s'agit d'accompagner de façon constructive la trajectoire d'émancipation des individus, et de contribuer au bien-être des jeunes (la santé de tous et toutes) et au bien commun (l'égalité des genres, l'habitabilité de la planète). Par ailleurs, nous réaffirmons, ici, le fait que nous sommes beaucoup plus attachés aux démarches inscrites dans la durée, qu'à l'attribution de colifichets. Enfin, nous envisageons à terme la possible synchronisation des Labels, afin de mettre les démarches en cohérence (du point de vue de la méthode et de l'instruction, notamment).
- 2/ Les forces vives étant humaines (donc, par essence, limitées), l'administration du dossier de la labellisation étant par ailleurs assez lourde, il est décidé de redéployer tous les efforts sur le Label EFG, au détriment du Prix du projet égalitaire, créé en 2015, qui *de facto* disparaît. Les établissements lauréats du Prix restent identifiés en tant que partenaires privilégiés. La démarche de labellisation est, dans leur cas, encouragée (elle est facilitée).
- 3/ Les référents et référentes EFG des établissements candidats ont tous et toutes été conviées à la formation du vendredi 31 mars 2023, en présence d'Isabelle Collet, Univ. de Genève («Pédagogie de l'égalité », le matin & «Femmes et informatique», l'après-midi) : ces 2 modules fournissent une excellente introduction aux problématiques posées par l'EFG ([les enregistrements sont disponibles ici](#)).
- 4/ Un kit de communication est associé au Label. Une Charte du bon usage lui est adjointe par laquelle les équipes de direction s'engagent à faire un usage approprié des éléments de communication.
- 5/ L'offre de formation 2023-2024 est en cours d'élaboration. Elle sera étoffée et strictement indexée à la démarche de labellisation. Il sera utile de se reporter au catalogue de l'EAFIC dès la rentrée 2023.

Établi par  
Sandra Barrère, référente académique EFG  
Le 6 juin 2023